

St Georges sur Loire le 2 fructidor au 11. TM 1312/4

Mon cher Monsieur

Je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur
de m'écrire et a m de de serrant et je vous en
envis une pour le Prefet de Police a qui je
vous ai presenté pendant mon sejour a Paris.
je ne doute pas que sur ma Responsabilité
il ne vous fasse obtenir la Permission de Restes
a Paris, ou de Revenir sur sous la surveillance
du Prefet de ce departement, et que s'il est necessair
d'avoir l'attache du Ministre de la guerre ou
du general Junot, il ne veuille bien dire un
mot en votre faveur. - Si j'étois a Paris,
je solliciterois les Pontes du Consul Ambassadeur
qui est, je me flatte ~~certains~~ ^{certains} que je ne
compromettrais jamais les devoirs de la
Reconnaissance que je lui dois, et mes
autres devoirs.

Je desire bien sincerement que vous pressiez vous
Revenir, ou au moins en attendant Restes a Paris
et je vous prie de Recevoir cette assurance
avec celle de mes inviolables Sentiments
Walsh serrant.

Various notes bills
Prisoners Orders &c
chiefly relating
to France

Wm De Forest

Q. Mr. Thomas M. M. M. M.